



Lettre ouverte

le 14 octobre 2011

à la Ministre Huytebroeck
au délégué général aux droits de l'enfant
au formateur M. Di Rupo
aux présidents de partis politiques
négociant le nouvel accord gouvernemental

Mesdames, Messieurs,

A travers cette lettre, plusieurs associations qui défendent les droits humains manifestent leur grande inquiétude face au plan d'action pour améliorer le dispositif d'adoption de Madame la Ministre Huytebroeck, auquel les médias ont fait écho récemment. En effet, le placement d'enfants est déjà une expérience et une hantise collectives pour les personnes vivant dans la grande pauvreté. Il entraîne de grandes souffrances, à la fois pour les enfants, déracinés et se sentant abandonnés, et pour les parents, jugés incapables d'aimer et d'éduquer leurs enfants, alors qu'ils déploient souvent de grands efforts, peu reconnus, pour leur assurer la meilleure vie possible, dans des conditions inhumaines.

Nous sommes indignés par le fait que l'analyse de la situation de l'adoption en Belgique, telle que présentée dans les médias, se fait presque exclusivement en termes d'offre et de demande, dans une logique purement économique de marché: l'on constate une diminution du nombre de jeunes enfants adoptables à l'étranger, si ce n'est des enfants « à besoin spécifique », alors que la demande reste forte. Cette diminution de l'« offre » est en partie attribuée à une amélioration des conditions de vie dans les pays concernés, entraînant un nombre moindre d'abandons et davantage d'adoptions nationales.

Une évaluation du récent décret sur l'adoption a eu lieu en 2010 à laquelle, dit-on, ont participé les « parties concernées » (professionnels, parents adoptants ou candidats à l'adoption). Cependant, le point de vue des familles d'origine n'a pas été recherché... Certes, il est difficile de s'exprimer et d'être entendu, particulièrement en situation de grande pauvreté, tant au niveau individuel (par exemple dans la procédure de placement et d'abandon), qu'au niveau collectif (dans une réflexion globale, notamment sur l'Aide à la Jeunesse, le placement et l'adoption). Toutefois, nos associations et d'autres rendent possible une réelle participation à la réflexion de la part de familles en grande pauvreté. L'expérience du groupe de travail « Agora » qui permet, depuis plus de dix ans, un dialogue permanent entre les personnes en situation de grande pauvreté à travers les associations ATD Quart Monde et Lutte Solidarité Travail (LST), et la Direction Générale et les travailleurs de l'Aide à la Jeunesse en Communauté Française, témoigne précisément que le point de vue des familles qui résistent au quotidien à la misère est accessible et particulièrement intéressant.

Suite à l'évaluation réalisée, la Ministre annonce un plan d'action pour améliorer le dispositif d'adoption. D'une part, le soutien des parents adoptifs serait renforcé, avant et après l'adoption. Nous insistons pour que, en amont et pendant toute procédure liée à l'adoptabilité, le soutien aux parents d'origine soit amélioré, notamment pour favoriser le maintien des relations et rendre possible un retour en famille, tel que prévu dans le décret de l'aide à la jeunesse.

D'autre part, une réflexion est annoncée sur l'adoptabilité de jeunes enfants placés par l'Aide à la Jeunesse. Pour remédier à la diminution « d'offre » d'enfants adoptables à l'étranger et répondre à la demande d'adoption de jeunes enfants en bonne santé, la Ministre envisage de rendre plus facilement adoptables de jeunes enfants belges, placés par l'Aide à la Jeunesse, dont « les parents se désintéressent manifestement ». Mais qui jugera de ce désintérêt, et comment ?

La perspective d'une possible déclaration d'abandon dans le cadre d'une intervention des services spécialisés de l'aide à la jeunesse augmenterait la peur des parents et des enfants de perdre tous les liens familiaux.

Nous refusons avec force une telle proposition, qui revient régulièrement à l'agenda politique. Une loi relative à la déclaration d'abandon (loi du 20 mai 1987) avait été abrogée 12 ans plus tard (loi du 7 mai 1999) suite à une commission fédérale à laquelle ATD Quart Monde et LST avaient participé et qui avait pris en compte explicitement, suite aussi à deux recherches scientifiques, le vécu d'enfants déclarés abandonnés. Aujourd'hui, 12 ans plus tard, on revient encore à cette proposition, sans prendre en compte le point de vue des parents d'origine et de leurs enfants.

Nous constatons encore aujourd'hui que le maintien des relations des enfants placés avec leurs parents, alors qu'il est inscrit dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et qu'il est une priorité dans le décret de l'Aide à la Jeunesse afin de rendre possible le retour, est de fait trop souvent découragé et limité dans sa mise en œuvre par les conditions et les institutions de placement. De plus, les familles ne reçoivent que très peu de soutien pour surmonter les obstacles multiples qu'elles rencontrent pour maintenir ce lien (difficulté de lecture et d'écriture, d'expression ; de déplacement ; financières ; malaise dans les conditions imposées pour rencontrer des enfants...). Ces obstacles sont peu pris en compte par les institutions et les professionnels, souvent parce qu'ils ne les perçoivent pas¹.

Il nous semble donc indispensable que les familles d'enfants placés et les associations où elles peuvent se rassembler soient associées à la réflexion sur l'adoptabilité des enfants et sur l'évaluation d'un « désintérêt manifeste ».

Plus globalement, une vaste réflexion s'impose sur « l'intérêt supérieur de l'enfant » à laquelle doivent être associées toutes les parties, particulièrement les personnes ayant l'expérience de la grande pauvreté (souvent jugées incapables de le rencontrer). Actuellement, l'appréciation de l'intérêt supérieur de l'enfant est exclusivement du ressort de professionnels, peu formés et ouverts à la réalité de la grande pauvreté dont ils perçoivent les manifestations comme du désintérêt, de la négligence, voire de la nocivité vis-à-vis de l'enfant.

Vu l'absence actuelle de consultation de personnes concernées en premier, les parents d'enfants placés, les signataires trouvent inopportun que la question de l'adoptabilité d'enfants placés en Belgique soit réouverte dans le prochain accord gouvernemental.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses,

[mouvement ATD Quart Monde](#)

[Coordination des ONG pour les droits de l'enfant \(CODE\)](#)

[mouvement Luttes Solidarités Travail \(LST\)](#)

¹ analyse : [« Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant. Les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche... 6. Le droit aux relations familiales »](#)